

Actionnariat salarié – ASEDF

L'union fait la force

Depuis sa création, le Conseil d'Administration d'ASEDF a souhaité être le rassembleur des associations d'actionnaires salariés. Le fondement de sa position vient du fait qu'elle est la seule des sept associations à rassembler tous les niveaux de l'entreprise et tous les métiers. C'est pourquoi il a décidé, au printemps 2006, de se rapprocher d'autres associations dont les valeurs fondatrices étaient compatibles avec les siennes. Ainsi est née la fédération d'associations « Energie En Actions » qui regroupe ASEDF avec « SAGE » et « Pluri'Elles ». Depuis cette époque, tout membre de l'une des trois associations est représenté par cette fédération dont le Président actuel est celui d'ASEDF.

Se fédérer, dans quel but ?

Au-delà de la défense des intérêts de ses membres, il y a trois raisons principales :

- être représenté au conseil de surveillance du FCPE Actions EDF (Fonds Commun de Placement EDF). Pour cela il faut présenter une liste d'au moins 500 membres possesseurs de parts. Ce ne fut pas notre cas aux élections d'avril 2006 car, si nous avions le nombre suffisant de membres (grâce à Energie en Actions), tous n'étaient pas porteurs de parts (en particulier les membres de l'ACDRIEG dont un tiers seulement possède des parts du FCPE " * "). La liste n'ayant pu concourir, nous préparons la prochaine élection en 2009,
- être un interlocuteur reconnu par les directions. Même si notre pouvoir d'influence reste faible (voir le dossier sur l'actionnariat salarié en général), il faut rappeler que lors de l'Assemblée Générale d'EDF de l'an dernier, ASEDF avait été la seule association à poser des questions écrites ce qui lui a valu quatre pages sur les onze du compte-rendu fait par la direction !
- bénéficier d'une subvention de fonctionnement allouée par la direction de l'entreprise, dans le but d'aider les associations d'actionnaires salariés à jouer un rôle véritable au sein des instances concernées. Le montant de l'aide par adhérent étant plus important lorsque le nombre d'adhérents augmente, nous avons intérêt à être le plus nombreux possible. Comme « Energie en Actions » est devenue l'association d'actionnaires salariés la plus importante d'EDF, nous avons eu la subvention la plus importante.

Pour quelles actions ?

Depuis la dernière fois que nous avons parlé d'ASEDF dans ces colonnes, plusieurs actions ont été conduites en particulier (pour plus de détails voir Flash info ASEDF N°2 qui a été adressé en janvier 2007 aux adhérents d'ASEDF) :

- La Commission « Stratégie industrielle et financière d'EDF » a entrepris une réflexion sur l'avenir énergétique du pays, sa sécurité d'approvisionnement et l'équilibre production-consommation à moyen terme. C'est à partir de ces réflexions qu'ont été posées nos questions lors des deux premières assemblées générales d'EDF, avec le succès que l'on connaît (voir ci-dessus),
- Une rencontre a eu lieu avec le Président d'EDF afin d'évoquer les sujets suivants : l'actionnariat salarié, la gouvernance d'entreprise, le développement du groupe.

En terme d'avenir

Les démarches visant au rapprochement avec d'autres associations se poursuivent et il semble qu'une soit en bonne voie d'achèvement ; mais il ne faut pas vendre la peau de l'ours ...

Nous avons pour objectif d'obtenir un siège au Conseil d'Administration d'EDF SA, mais la loi n'offre cette possibilité qu'aux entreprises dont le capital est possédé au moins à 3% par son personnel. Comme EDF SA en est à 2,3%, il y a encore un petit effort à faire, à moins que ...

Agenda

L'Assemblée Générale d'EDF SA se tiendra le jeudi 24 mai après-midi ; elle sera précédée d'une Assemblée Générale d'ASEDF et Énergie en actions (matin).

Si vous êtes adhérent d'ASEDF (cotisation 2007) vous recevrez prochainement toutes les informations utiles pour voter (directement ou avec un pouvoir). Si vous n'êtes pas encore adhérent, c'est le moment de le devenir !

Pour plus de renseignements consulter le site : <http://asedf.asso.fr>

"*" Vous pouvez dès-à-présent augmenter le nombre de porteurs de parts. En effet, un certain nombre d'entre vous n'ont pas souscrit à l'ORS (Offre Réservee aux Salariés) bien que répondant aux conditions, en particulier en ayant des avoirs soit dans le PEG EDF soit dans l'ancien PEE. Nous incitons les adhérents d'ASEDF qui sont dans ce cas, à souscrire **au moins une action EDF** dans le compartiment « Energie Ouvert » du FCPE « actions EDF » ; vous rendrez ainsi un grand service à ASEDF. Mais nous avons conscience que cette mécanique est un peu compliquée aussi, si cela vous intéresse, vous pouvez prendre contact directement avec Raymond BASTIEN (coordonnées en bas de page 12).